

079 - SCHANTZ - 16106019 - 22H13

Sujet: [INTERNET] Enquête publique sur le projet de parc éolien à Bersac-sur-Rivalier

De : lychnis625 <lychnis625@gmail.com>

Date : Wed, 16 Oct 2019 22:13:11 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Copie à : SABLON Nicolle <nicolle.sablon@gmail.com>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Habitant Bersac-sur-Rivalier depuis trois ans, je vous exprime ma colère et mon refus total de voir des éoliennes industrielles s'implanter sur ce territoire et vous expose ci-dessous mes arguments.

Il y a dix ans, nos territoires ruraux accueillaient avec optimisme l'implantation d'éoliennes avec la perspective de recettes fiscales.

A présent, nous savons que, pour de nombreux projets, les promoteurs exercent une pression très forte face à des élus, qui très souvent demeurent incompetents dans ce domaine.

Je suis absolument contre ce projet de parc éolien étant donné sa situation géographique défavorable : sur une ligne de crête (et non au pied des Monts d'Ambazac, comme indiqué dans l'aire de la MRAe).

Nous sommes sur un relief remarquable au nord des Monts d'Ambazac.

Cette implantation d'éoliennes industrielles serait visible sur 360 ° et à plus de 30 kms. Cela signifie que le Puy de Sauvagnac, point culminant des Monts d'Ambazac et au nord de la Haute Vienne (701 m d'alt.) serait dépassé !

A Bersac, une grande partie des habitants perçoivent les éoliennes comme une agression. Il y a aussi, à mon sens, une véritable question de santé publique : l'Académie Nationale de médecine avait recommandé en 2016 une distance de protection de 1500 mètres ! Les nuisances des éoliennes pour les riverains sont connues: bruits lancinants provoqués par le passage des pales, flashes lumineux, effets stroboscopiques.

Un rapport de l'ANSES publié le 30 mars 2017 indiquait la présence d'infra-sons et préconisait une distance de 1500m pour de petites éoliennes.

Des impacts sur les mammifères ont déjà été rapportés en Loire -Atlantique, à Puceul.

Par ailleurs, on peut observer un terrible mitage du territoire (surtout sur le nord de la Haute -Vienne) qui s'accompagnera pour les propriétaires de biens immobiliers d'un phénomène inéluctable de dévalorisation du patrimoine.

Certains pays comme le Danemark ont opté pour des règles beaucoup plus contraignantes: chez eux, la distance doit être égale à trois fois la hauteur totale de l'éolienne !!

Je m'interroge aussi sur la biodiversité. Cette implantation aurait des effets néfastes sur les chiroptères qui ont un territoire de chasse sur le secteur(couloirs migratoires connus).

Je m'interroge aussi sur le dérèglement climatique et ses conséquences : la présence de sources et de trois captages d'eau en service (Pierre du Loup, Puy de la Gude et Ribières)

me laissent dans l'inquiétude quand on sait les tonnes de béton et de ferrailles installés dans le sous-sol pour ce type d'éoliennes!

Enfin, les promoteurs ont -ils vraiment pris en compte dans l'étude d'impact, les incidences des travaux liés au raccordement au poste de la Ville sous Grange ? J'en doute fortement.

Quant à l'attractivité du territoire, elle repose essentiellement sur son intégrité paysagère. Une implantation irraisonnée d'éoliennes à Bersac entraînerait une désertion de ses habitants et la fin du tourisme rural.

Il existe des alternatives beaucoup plus cohérentes pour notre territoire comme l'implantation du photovoltaïque ou de réinvestir dans l'hydraulique.

Souhaitant que mes objections au projet soient prises en compte et que le projet ne voie jamais le jour.

Anne SCHANTZ
habitante de Bersac